

ARRETE TEMPORAIRE



104/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : CYCLOCROSS « Souvenirs Jacques CARETTE » - Dimanche 24 mai 2026
Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande en date du 21 mars 2026 de l'**Amicale du VCSAN** représenté par **M. Franck Carette**.
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre le bon déroulement du cyclocross organisé le dimanche 24 mai 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement du cyclocross, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement le **dimanche 24 mai de 8h00 à 18h00** dans les rues suivantes :

- **Avenue Jean Magnon**
- **Boulevard Jean Moulin**
- **Rue Antoine de Saint Exupéry**
- **Rue des Champs Gérons**
- **Rue Ronsard**
- **Rue des Vignes**
- **Rue Victor Hugo**

ARTICLE 2 : Afin de sécuriser la course un itinéraire conseillé sera mise en place par les organisateurs pendant la durée des épreuves.

ARTICLE 3 : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation appropriée mise en place par les organisateurs de la course.

ARTICLE 3 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable du Service Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- M. Franck Carette Président de l'Amicale du VCSAN

Fait à Saint-Aignan, le 28 avril 2026
Monsieur Le Maire



Eric CARNAT